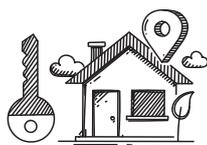


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POMMERET, LE 6 MAI 2025



PERSONNES ÂGÉES

A POMMERET, CHRISTIAN COAIL ET VÉRONIQUE CADUDAL VISITENT LE PROJET DE RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE « LA CLÉ DES CHAMPS »

Ce mardi 6 mai, Christian Coail, Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor et Véronique Cadudal, vice-présidente du Département déléguée à l'autonomie, se sont rendus à Pommeret pour visiter « La Clé des Champs », future résidence intergénérationnelle retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Département en juillet 2024, en présence du maire, Serge Guinard, et des élus du territoire.

Située sur un terrain de 8 000 m², la résidence « La Clé des Champs » portée par la commune de Pommeret sera un espace intergénérationnel qui pourra regrouper plusieurs générations dans un lieu convivial favorisant les rencontres, le partage et la solidarité grâce à la combinaison d'espaces privatifs et communs.

Ce mardi 6 mai, Christian Coail et Véronique Cadudal sont venus visiter ce projet retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « habitat inclusif » lancé en juillet 2024, en compagnie de Serge Guinard, maire de Pommeret. L'arrivée des habitantes et habitants au sein de la résidence intergénérationnelle est prévue pour le premier trimestre 2026.

« LA CLÉ DES CHAMPS »

La Clé des Champs est une résidence intergénérationnelle située sur un terrain de 8 000m² appartenant à la commune de Pommeret. Elle inclut un bâtiment de conception bioclimatique et passif, ainsi qu'un grand parc extérieur.

Les 5 logements, de plain-pied et conçus aux normes PMR, pourront accueillir jusqu'à 12 habitants. Trois logements sont conçus spécifiquement pour les personnes âgées. Chaque logement inclut une salle d'eau, une cuisine ouverte sur pièce de vie, et chambre(s), avec espace extérieur privatif. Les logements sont reliés avec une halle bioclimatique, espace commun de 150 m² constituant l'entrée principale de la résidence. Les espaces partagés comprennent également une buanderie, un local à vélos, une cuisine avec salle à manger de 68 m². Ces espaces pourront accueillir du public et/ou des associations de la commune pour des activités en lien avec le lieu.

De nombreux espaces extérieurs complètent la dimension inclusive en cœur de bourg : une mare pédagogique, des gradins et un théâtre de verdure, un potager partagé, une zone de pique-nique avec tables et barbecue ainsi qu'une aire de jeu naturalisée. Le tout sera desservi par une promenade ouverte au public. La résidence se trouve à moins de 5 minutes de marche du centre-ville de Pommeret, des commerces de proximité et des services de santé.



Sur un coût total de 2,1 M€, la commune investit 387 000 € de fonds propres. Le Département soutient ce projet d'investissement à hauteur de 135 300 € au titre des contrats de territoire, soit la totalité de l'enveloppe allouée à la commune.

Par ailleurs, le financement « Aide à la Vie partagée » du Département sera de 5 000 €/an et par personne pour 5 bénéficiaires maximum (sous réserve de la validation de la CNSA en juin prochain). Ce financement permettra le recrutement d'un animateur/coordonateur du projet de vie sociale et partagée à mi-temps.

QU'EST-CE QUE L'AVP ?

L'Aide à la Vie Partagée (AVP) est une prestation individuelle versée par le Département destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif. Cette aide a vocation à financer leur projet de vie sociale et partagée.

Concrètement, elle finance l'intervention d'un animateur ou d'une animatrice professionnelle qui favorise la participation sociale des habitants, leurs liens et ceux qu'ils entretiennent avec leur environnement proche, la coordination des intervenants (hors médico-social), l'organisation de temps partagés, etc.

LES 8 PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DE L'AMI

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en juillet 2024, 8 projets d'habitat inclusif ont été retenus pour **75 droits AVP**, représentant, d'ici 2028, un engagement budgétaire total de **272 616 €/an**, cofinancés à parts égales par le Département et la CNSA. Ils sont répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire départemental : Lanvallay, Coatasorn, Pommeret, Gurunhel, Quévert, Plufur, Plouisy, Ploumagoar. A l'issue, ce seront 38 habitats qui seront programmés. Ils représenteront 320 habitants bénéficiaires de l'AVP, dont 30% de personnes âgées de plus de 65 ans et 70% de personnes en situation de handicap.